

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
206, Rue DU COMTE MELGUEIL
34000 MONTPELLIER

L'Officier du Ministère Public

à

M P. CEDRIC

Dossier n°
Référence : AF/PVE/VR

Monsieur,

En réponse à votre courrier :

Pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois 013322 CONDUITE DE VEHICULE AVEC UN TAUX D'ALCOOL COMPRIS ENTRE 0,5 ET 0,8 GRAMME PAR LITRE (SANG) OU ENTRE 0,25 ET 0,4 MILLIGRAMME PAR LITRE (AIR) ART.R.234-1 §1 2°, §V, ART.L.234-1 §1 C.ROUTE. ART.R.234-1 §1 AL.1, §III C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à PEGAIROLLES DE L'ESCALETTE(34700), A75, au point kilométrique 265+500, dans le sens MILLAU en date du : à 23h07, par procès verbal n° 6245125312, dressé par SERVICE GN, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

dont vous avez fait l'objet, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de procéder au classement sans suite du procès-verbal référencé ci-dessus

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MONTPELLIER, le 12/06/2012

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

